

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2026-05

L'an deux mille vingt six

Le vingt-six février

A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 10 février 2026** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire.**

Présents : M. Christophe FOURNIER, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, M. Éric BERTELOOT, Mme Corinne PASSERAT, M. Jean-Jacques SIGNOUX, M. Jean-Yves PERILLAT, M. Tanguy JON, Mme Aurélie ROCHE, M. Jean-Luc ARCADE, Mme Odile VIX, M. Francis MARCHAL, M. Mickaël MAISTRE.

Absents Excusés : Mme Thérèse RAPHET (pouvoir à Mme Sheila MICHEL), M. Laurent VALLIER (pouvoir à M. Gilbert COLLINI), Mme Estelle GAILLARD (pouvoir à M. Éric BERTELOOT), M. Jean-Pierre BETEND, Mme Angélique LENOBLE, M. Lucas THABUIS, M. Johan CHEVRIER.

Absents : M. Mickaël JOLIVET-BALON

Objet de la délibération : Tarifs municipaux 2026

M. le Maire expose,

VU le courriel de la préfecture du 03 novembre 2025 rappelant la réglementation relative à la tarification des salles et à l'occupation du domaine public aux particuliers et associations ;

CONSIDERANT la nécessité pour la commune de fixer les tarifs et droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'AUGMENTER** en moyenne de 10 % les tarifs municipaux pour 2026.
- **D'APPLIQUER** à compter du 1^{er} mars 2026 les tarifs municipaux suivants :

DROITS DE PLACE ET STATIONNEMENT

	2023-2024	2025	2026
Marché hebdomadaire	5 € / an	5,30 € / an	5,86 € / an
Terrasses de café circulables - occupation du domaine public (par table ou mange debout de maximum 4 personnes)	10 € / an	10,50 € / an	11,62 € / an
Terrasses de café privatisées et/ou couvertes - occupation du domaine public		14,10 € / m ² / mois	15,51 € / m ² / mois
Terrasses de buvette et/ou restaurant de montagne - occupation du domaine public		3 € / m ² / mois	3,30 € / m ² / mois
Occupation du domaine public non bâti (hors grenettes)			
- Association communale	Gratuit	Gratuit	Gratuit
- Commerce en lien avec un local communal	4,30 € m ² /mois	4,60 €/m ² / mois	5,06 € / m ² / mois
- Food truck (avec électricité)	10 € / jour	10,50 € / jour	11,55 € / jour
- Commerçant extérieur commune		53 € / jour	58,30 € / jour
- Autres : particuliers, entreprises...			3€/m ² /jour

CIMETIERES DE PETIT-BORNAND ET D'ENTREMONT

	2023-2024	2025	2026
Redevances pour l'attribution ou le renouvellement d'une concession			
Emplacement en pleine terre, caveau (3 m ²)			
15 ans	320 €	336 €	369,60 €
30 ans	480 €	504 €	554,40 €
Case du columbarium			
15 ans	480 €	504 €	554,40 €
30 ans	740 €	777 €	854,70 €

Le tiers de ces montants seront reversés au CCAS.

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2026-05**

SALLE D'ANIMATION D'ENTREMONT

	2023-2024	2025	2026
Salle d'animation d'Entremont*			
- Associations Glières-Val-de-Borne	Gratuit	Gratuit	Gratuit
- Résidents de la commune	430 €	450 €	495 €
- Résidents extérieurs	850 €	1000 €	1100 €
- Grenette			15 €

Du 1^{er} novembre au 31 mars les tarifs de locations de la salle est majorée de 10 % pour les frais de chauffage.

*gratuité pour les associations de la commune pour 2 manifestations, au-delà, le tarif « résidents de la commune » s'applique.

Il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** les tarifs ci-dessus présentés ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire, ou son représentant légal, à signer tout document s'y rapportant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'arrondir les tarifs à l'euro supérieur, afin d'obtenir des montants arrondis et divisibles par trois, compte tenu du reversement d'un tiers des sommes perçues au CCAS et propose les tarifs suivants :

DROITS DE PLACE ET STATIONNEMENT

	2023-2024	2025	2026
Marché hebdomadaire	5 € / an	5,30 € / an	5,86 € / an
Terrasses de café circulables - occupation du domaine public (par table ou mange debout de maximum 4 personnes)	10 € / an	10,50 € / an	11,62 € / an
Terrasses de café privatisées et/ou couvertes - occupation du domaine public		14,10 € / m ² / mois	15,51 € / m ² / mois
Terrasses de buvette et/ou restaurant de montagne - occupation du domaine public		3 € / m ² / mois	3,30 € / m ² / mois
Occupation du domaine public non bâti (hors grenettes)			
- Association communale	Gratuit	Gratuit	Gratuit
- Commerce en lien avec un local communal	4,30 € m ² /mois	4,60 €/m ² / mois	5,06 € / m ² / mois
- Food truck (avec électricité)	10 € / jour	10,50 € / jour	11,55 € / jour
- Commerçant extérieur commune		53 € / jour	58,30 € / jour
- Autres : particuliers, entreprises...			3€/m ² /jour

CIMETIERES DE PETIT-BORNAND ET D'ENTREMONT

	2023-2024	2025	2026
Redevances pour l'attribution ou le renouvellement d'une concession			
Emplacement en pleine terre, caveau (3 m ²)			
15 ans	320 €	336 €	370 €
30 ans	480 €	504 €	556 €
Case du columbarium			
15 ans	480 €	504 €	556 €
30 ans	740 €	777 €	856 €

Le tiers de ces montants seront reversés au CCAS.

SALLE D'ANIMATION D'ENTREMONT

	2023-2024	2025	2026
Salle d'animation d'Entremont*			
- Associations Glières-Val-de-Borne	Gratuit	Gratuit	Gratuit
- Résidents de la commune	430 €	450 €	495 €
- Résidents extérieurs	850 €	1000 €	1100 €
- Grenette			15 €

Délibération votée à l'unanimité.

Le Maire,
Christophe FOURNIER.



La secrétaire de séance,
Mme Sheila MICHEL.